## Nouvelles mesures en vigueur dès le samedi 6 juin

## Chers membres,

Dans le cadre des mesures d'assouplissement décidées par le Conseil fédéral (regroupement jusqu'à 30 personnes) et des directives émises par Swissgolf, nous vous communiquons cidessous le nouveau concept de protection adopté par notre comité, en vigueur dès le 6 juin et jusqu'à nouvel avis. Il remplace celui mis en vigueur dès le 11 mai.

- 1. Les joueuses et les joueurs présentant des symptômes de maladie ne jouent pas au golf et ne s'entraînent pas.
- 2. Maintenir la distance. (Une surface d'entraînement de 10m2 par personne doit être disponible et la distance de 2 mètres doit être maintenue).
- 3. Les mesure d'hygiène de l'OFSP doivent être respectées.
- 4. Chacun doit avoir un petit flacon de désinfectant dans son sac.
- 5. Des listes de présence doivent être tenues (traçabilité des contacts proches Contact Tracing).
- 6. La cabane, la terrasse, le putting green, le bunker peuvent à nouveau être utilisés.
- 7. Des places d'entraînement supplémentaires seront aménagées.
- 8. Les cours **individuels** sont à nouveau autorisés (à noter qu'Olivier reprendra les cours le lundi 22 juin ; des feuilles d'inscription sont affichées à l'intérieur de la cabane).

Nous comptons sur la responsabilité de chacune et chacun pour le respect des nouvelles règles en vigueur.

Nous souhaitons à tous un bon entraînement pour les premières compétitions qui vont enfin démarrées.

Avec nos meilleures salutations.

Le comité